



**INSTITUT DE FORMATION
AUX METIERS DE LA SANTE
26 Chemin des Amoureux
23000 GUERET**

PROJET PEDAGOGIQUE

FORMATION INFIRMIERE

2021-2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
CHAPITRE I :	5
I-1. LA SITUATION ET LES MISSIONS DE L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE :	5
I-2. L'ORGANIGRAMME DE L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE :	7
I-3. LA DEMARCHE QUALITE :	7
I-4. LES RESSOURCES DE L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE .	8
I-4-1. LES MOYENS HUMAINS :	8
I-4-2. LES MOYENS MATERIELS :	9
I-5. LES PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE ETUDIANTE :	10
CHAPITRE II :	11
II-1. LES CONCEPTIONS DE LA FORMATION :	11
II-2. LES MODALITES D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION :	12
II-2-1. LES MODALITES PEDAGOGIQUES :	14
II-2-2. L'ALTERNANCE :	24
II-2-3. LE PARCOURS DE STAGE :	24
II-2-4. L'EVALUATION :	27
II-3. LES INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE :	28
II-4. LES AXES DE PROGRES : OBJECTIFS ET PLAN D' ACTIONS	29
BIBLIOGRAPHIE	32

INTRODUCTION

Les besoins de santé, l'évolution démographique, sociétale et économique amènent notre système de santé à évoluer et à s'adapter en permanence. Ces évolutions demandent aux futurs professionnels de santé de s'adapter et d'acquérir des compétences nouvelles. L'étudiant durant sa formation initiale devra développer des aptitudes et des capacités à apprendre pour s'adapter à ces changements tout au long de son futur exercice professionnel.

Plus localement, le positionnement de l'institut de formation en soins infirmiers est unique sur le département de la Creuse. Il est rattaché au centre hospitalier (CH) de Guéret, en tant qu'établissement gestionnaire. Depuis juillet 2016, le CH de Guéret adhère au nouveau groupement hospitalier de territoire (GHT) conformément à la loi de santé du 26 janvier 2016. Ce nouveau positionnement au sein d'un maillage territorial au-delà du département, amène des perspectives d'ouvertures et de partenariats autour de politiques partagées avec les autres établissements du GHT, dont font partie les 5 autres instituts de formation en soins infirmiers du Limousin.

La réforme des études d'infirmier date de 2009. Elle s'appuie sur une nouvelle conception de la formation par l'acquisition et la validation des 10 compétences professionnelles nécessaires à l'exercice professionnel et à l'obtention du diplôme d'Etat. Dans ce contexte de réforme, l'intégration au processus de Bologne a permis la convergence de la formation au niveau européen et donne au futur diplômé l'octroi de 180 ECTS et donc une reconnaissance au grade licence. Ainsi, la formation initiale IDE rentre dans le cursus universitaire LMD et donne des perspectives de poursuite d'études vers le niveau master jusqu'au doctorat.

Un enjeu majeur est de répondre aux besoins territoriaux de santé. Le Limousin est identifié comme ayant une population des plus âgées d'Europe. Les perspectives démographiques notamment en Creuse et en Limousin, prévoient une progression à la hauteur de 40 % pour la tranche 85 ans et plus, d'ici 2030.¹ Ces données présagent l'impact des besoins en professionnels compétents dans la prise en charge du grand âge que ce soit à domicile, en structure médico-sociale comme hospitalière. Cet état de faits, nous amène à développer pour les futurs professionnels des compétences et des valeurs du prendre soin et de la relation à l'autre.

Un autre enjeu sociétal est de s'inscrire dans une politique de développement durable. Des connaissances sont intégrées au cours de la formation, permettant au futur professionnel d'acquérir des comportements éco-responsables. La formation initiale est le vecteur facilitant l'acquisition de ces comportements et l'adhésion à ces mêmes valeurs. Le futur professionnel de santé devient porteur de messages dans une posture d'éducateur à la santé.

Une concertation de l'ensemble de l'équipe pédagogique a permis d'identifier l'ensemble de ces enjeux et les éléments qui vont influencer et déterminer les éléments structurants du projet pédagogique.

¹ Rapport N° 227-B juillet 2010 ORS du Limousin «aide à l'identification des besoins de santé en région limousin et dans ses territoires.»

Le projet pédagogique de la formation infirmière formalise l'organisation générale de la formation et les moyens pédagogiques utilisés. Il s'appuie sur les textes officiels et le référentiel relatifs à la formation IDE. Le contexte influence les modalités pédagogiques qui seront utilisées afin d'apporter le socle des compétences de base nécessaire à la construction du futur professionnel pour qu'il puisse s'intégrer pleinement à notre système de santé.

C'est un outil de travail pour tous les acteurs de la formation. Il décline nos valeurs et notre conception de la formation initiale. Il est le fil conducteur de l'accompagnement du futur professionnel dans un parcours individualisé.

La formation **amène l'étudiant à devenir un professionnel autonome, responsable et réflexif qui développe des ressources, reconnaît ses émotions en tenant compte d'une éthique professionnelle**, c'est-à-dire un professionnel apte à faire des liens, à travailler en interdépendance avec d'autres professionnels, à former ses pairs (culture, identité, compétence), à développer l'art infirmier.

L'étudiant est acteur de sa propre construction en tant que futur professionnel de santé. Elle nécessite un engagement de la personne dans son processus d'évolution tout au long de sa formation.

La professionnalisation de l'étudiant ne peut se concevoir sans un **partenariat fort avec les terrains de stage** assurant le principe de l'**alternance**, pour donner à l'étudiant la possibilité de vivre la diversité des situations de soins et de se préparer ainsi aux différentes modalités d'exercices professionnels.

La formation actuelle des étudiants en soins infirmiers nécessite une plus grande concertation entre tous les acteurs. Elle garantit des prestations de formations pertinentes, actualisées et innovantes.

Le projet pédagogique s'appuie sur des conceptions partagées autour de 4 axes :

- **notre conception de la pédagogie déployée à l'IFSI de Guéret**
- **notre vision de l'étudiant**
- **notre conception du métier de formateur**
- **notre conception du stage comme lieu privilégié d'apprentissage à l'exercice du métier infirmier**
-

Associer à chacun de ces axes, des actions d'amélioration ou de développement sont identifiées ce qui fait du projet pédagogique un outil évolutif et dynamique. Il donne du sens à notre engagement et assure une adaptation constante pour assurer une pédagogie active et innovante au service des étudiants.

Ce nouveau projet pédagogique de l'IFSI sera intégré dans le champ plus large d'un projet d'institut qui regroupera le projet pédagogique de l'IFSI, celui de l'IFAS ainsi que le projet de formation continue. Il renforcera la transversalité entre les formations, l'interprofessionnalité déjà initiée dans le projet actuel. Il prendra en compte les nombreuses évolutions récentes ou à venir.

Le contexte sanitaire a imposé d'adapter les modalités de formation pour répondre aux besoins sanitaires et aux impératifs sécuritaires.

CHAPITRE I :
L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE
DU CENTRE HOSPITALIER DE GUERET

I-1. LA SITUATION ET LES MISSIONS DE L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE :

L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé de Guéret au préalable implanté en centre-ville, intègre ses locaux actuels en 1977, dans un environnement verdoyant, à proximité du Centre Hospitalier de Guéret.

L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé est le seul du département de la Creuse. C'est un service du Centre Hospitalier de Guéret.

L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé assure les missions suivantes :

- formation initiale des infirmiers,
- formation initiale des aides-soignants,
- formation continue,
- accueil des étudiants d'autres formations, en particulier cadres de santé.

L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé est autorisé par le Conseil Régional pour une capacité de :

- * 81 étudiants par promotion à l'Institut de Formation en Soins
Infirmiers,
- * 100 élèves aides-soignants, hors apprentissage et VAE.

Au-delà de ses missions de formation des futurs professionnels de la santé, filière paramédicale, l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé est un réel lieu de rencontres, d'échanges pluri-professionnels entre les étudiants, les élèves aides-soignants, les infirmiers et les formateurs mais aussi avec les professionnels des unités de soins, les intervenants extérieurs (professionnels, tuteurs et référents de stage, usagers du système de santé, associations...), les correspondants universitaires de l'Université de Limoges.

Aller à la rencontre des autres, s'exprimer et être à l'écoute sont des principes à acquérir pour apprendre à travailler ensemble et atteindre des objectifs communs dans le but de travailler mieux. L'Institut et les formateurs sont des ressources pour faciliter les échanges entre les étudiants et les différents intervenants.

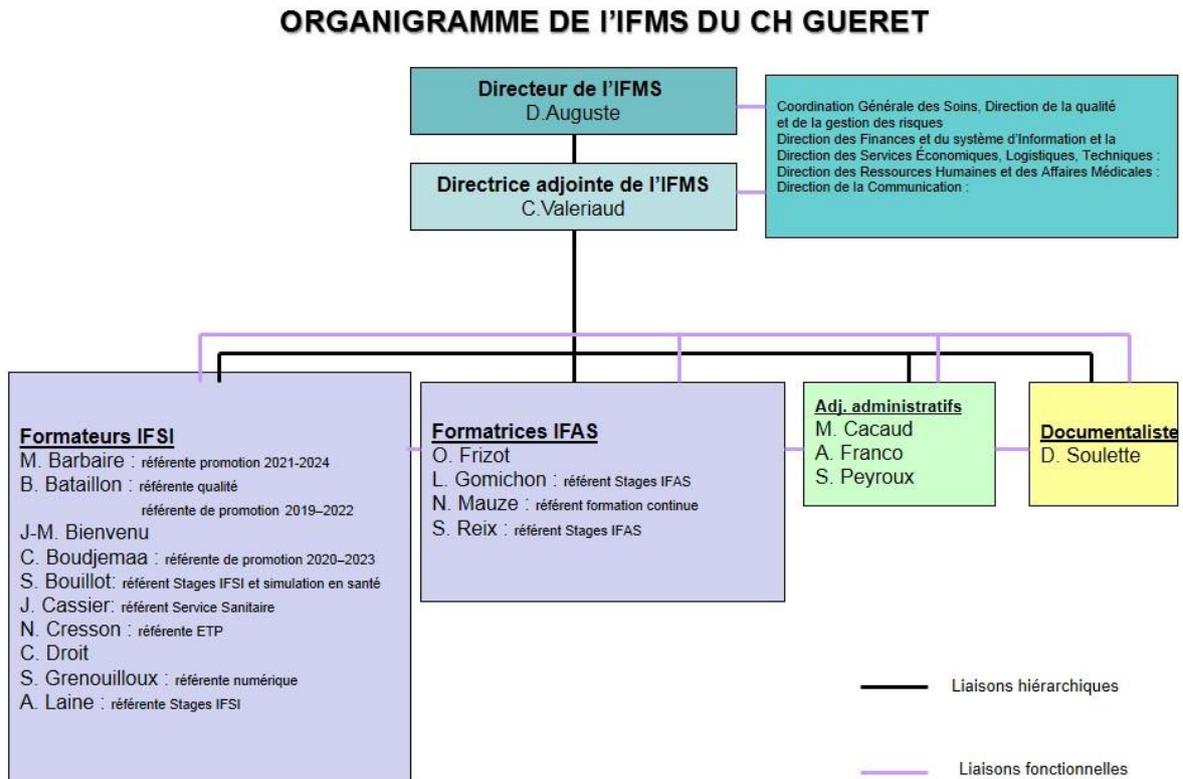
Pour cela, l'Institut développe également **la mission de formation continue** permettant l'actualisation et l'acquisition de nouvelles compétences des professionnels de santé dans le dispositif DPC.

Le centre de documentation est un lieu permettant aux étudiants et aux formateurs de trouver des sources documentaires utiles pour la construction des savoirs et l'enrichissement

professionnel. Un partenariat avec l'Université de Limoges permet des échanges documentaires et élargit ainsi nos bases de données.

La présence systématique sur place de la documentaliste durant les heures d'ouverture contribuera au développement d'une véritable dynamique autour du CDI.

I-2. L'ORGANIGRAMME DE L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE :



1

V17

I-3. LA DEMARCHE QUALITE :

Depuis 2013, l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé est engagé dans une **démarche qualité. Il a été certifié ISO 9001 jusqu'en 2020.** La réglementation évoluant, l'IFMS s'oriente aujourd'hui vers la nouvelle certification **QUALIOPI, référentiel national qualité QUALIOPI** rendue obligatoire au 01 janvier 2022.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les exigences de l'enseignement supérieur et des recommandations de l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) : «Les établissements d'enseignement supérieur se doivent de mettre en œuvre une politique et des procédures associées pour conduire à l'auto-évaluation de leurs activités. Il leur appartient de développer une stratégie visant à l'amélioration continue de la qualité afin de mesurer l'efficacité des actions qu'ils conduisent. La stratégie, la politique et les procédures mises en œuvre doivent avoir un statut officiel et être rendues publiques. Elles doivent prévoir un rôle pour les étudiants et les autres parties intéressées»².

² Décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Elle répond également à l'annexe 1 de l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur listant les pièces à fournir dans le cadre d'une demande initiale ou d'un renouvellement d'autorisation³.

I-4. LES RESSOURCES DE L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE :

I-4-1. LES MOYENS HUMAINS :

La Direction de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé est assurée par un directeur des soins, membre de l'équipe de Direction du Centre Hospitalier et d'un directeur adjoint, cadre supérieur de santé.

La Direction de l'Institut est responsable :

- de la conception du projet pédagogique,
- de l'organisation de la formation initiale, préparatoire et continue,
- de l'organisation de l'enseignement théorique et clinique,
- du contrôle des études,
- de l'animation et de l'encadrement des formateurs,
- des activités de recherche au sein de l'Institut,
- du fonctionnement général de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé incluant la gestion administrative et financière.

L'équipe de formateurs de l'IFSI est composée de 12 formateurs.

Ils participent à :

- l'élaboration du projet pédagogique,
- l'enseignement théorique et clinique,
- l'évaluation continue des étudiants.

Sous la responsabilité de la Direction de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé, ils :

- mettent en application le projet pédagogique,
- organisent et mettent en place le programme de formation,
- préparent les objectifs pédagogiques,

³ - Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique

- prévoient les méthodes d'apprentissage en tenant compte des modifications sociétales dans le rapport au savoir,
- élaborent et mettent en place les moyens d'évaluation,
- participent à la sélection à l'admission,
- animent et favorisent les échanges entre les étudiants,
- permettent lors des analyses de pratique, la prise de recul indispensable à l'amélioration des pratiques professionnelles,
- accompagnent les apprenants à devenir des professionnels de la santé compétents,
- travaillent en collaboration avec les universitaires,
- travaillent en partenariat avec les acteurs du terrain,
- contribuent à l'amélioration de la Qualité.

Les secrétaires, au nombre de 3, assurent l'accueil, la gestion administrative et logistique de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé. Elles ont un rôle important d'accueil à la fois pour les intervenants extérieurs et pour les étudiants notamment sur les questions logistiques et administratives de leur formation. Elles sont d'une aide précieuse pour l'équipe pédagogique par leur expertise sur des aspects bureautiques.

Les services prestataires : l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé travaille en étroite collaboration avec les différents services du Centre Hospitalier de Guéret : la direction (DG, DRH, les services financiers), mais également avec les services logistiques : la blanchisserie, le service informatique, la pharmacie, le service Biomédical, les services techniques.

I-4-2. LES MOYENS MATERIELS :

L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé dispose de :

- 9 salles de cours ou de TD,
- 2 salles de travaux pratiques dotées de matériel d'apprentissage (mannequins), 1 des salles sur le dernier trimestre 2017 fera l'objet de travaux pour devenir un laboratoire de simulation,
- 1 centre de documentation et d'information doté de matériel informatique,
- 1 amphithéâtre équipé d'un système de visioconférence,

- matériel audio-visuel (vidéoprojecteurs, rétroprojecteurs, télévisions, lecteurs CD et cassettes vidéo...) pouvant être utilisé dans toutes les salles de cours,
- 2 zones de détente équipées avec possibilité pour les étudiants de prendre leurs collations (2 réfrigérateurs, 2 fours micro-ondes, des distributeurs de boissons, téléviseur...),
- 1 zone de détente pour les formateurs,
- le secrétariat est organisé avec un bureau accueil et de 2 bureaux de gestion administrative et de gestion de RDV,
- chaque formateur dispose d'un bureau,
- des locaux techniques sont réservés aux agents d'entretien,
- des sanitaires sont disponibles sur chaque étage.

I-5. LES PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE ETUDIANTE :

Les étudiants bénéficient :

- d'une carte d'étudiant délivrée par l'université
- des prestations offertes par le CROUS,
- d'un point d'information sur les aides possibles grâce au réseau associatif,
- d'un accès à la médiathèque municipale de Guéret,
- d'un réseau de bus Agglo'BUS,
- un accès au service de documentation de l'université, sous réserve de l'ouverture du compte universitaire.

Au sein de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé, les étudiants disposent :

- d'un salon de détente,
- d'un distributeur de boissons et de friandises, Sandwichs
- des prestations offertes par le Centre Hospitalier (blanchisserie, self, amicale...),
- d'un temps d'échange entre les différentes promotions : le conseil de la vie étudiante,
- d'un accès WIFI gratuit (UNILIM),
- d'un atelier massage minute assis, en lien avec la qualité de vie au travail.

CHAPITRE II :

LA FORMATION INFIRMIERE

La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une inter professionnalité.

II-1. LES CONCEPTIONS DE LA FORMATION :

La formation est basée sur un **engagement** entre 3 acteurs :

- l'Institution,
- l'étudiant,
- le formateur.

Cet engagement s'ancre dans un processus d'apprentissage à l'acquisition de compétences reposant sur **l'alternance entre du temps en institut et en stage**.

L'INSTITUTION :

Elle est garante des modalités d'application du programme officiel dans le respect du cadre règlementaire.

A l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé, l'étudiant bénéficie d'un apport de connaissances. Il développe des capacités et des compétences. C'est un **lieu de réflexion**, un **lieu d'accompagnement** et **d'évaluation**.

Les valeurs de l'Institut sont partagées par l'ensemble de l'équipe. Elles sont cohérentes avec les valeurs des professionnels de santé : **Le respect, la solidarité, le sens de la responsabilité et la rigueur**.

La formation permet la préparation progressive à l'exercice du métier infirmier. Elle développe chez l'étudiant sa **conscience professionnelle**, son sens des **responsabilités**, ses capacités de **collaboration** lui permettant d'agir efficacement dans les situations professionnelles.

L'ETUDIANT :

La formation Infirmière est une formation d'**adulte** apportant les compétences nécessaires à l'exercice du métier. Le principe de la formation par **l'alternance** permet à l'étudiant de construire son propre **processus de professionnalisation**.

A son arrivée, l'étudiant est porteur d'un **projet personnel**. Celui-ci est riche de son histoire, de ses valeurs, de ses motivations, de ses représentations et de ses aptitudes à réussir.

Ce projet évolue vers un **projet de formation** qui se construit au fur et à mesure des enseignements, des stages, des échanges entre les étudiants et à partir de l'accompagnement des formateurs. Lors de ces apprentissages, l'étudiant se construit son identité professionnelle. Ce cheminement est nécessaire pour être autonome et construire **son futur projet professionnel**.

L'étudiant s'engage à acquérir les compétences professionnelles attendues et à respecter les règles et les valeurs institutionnelles et professionnelles. Il est acteur de son apprentissage. Il s'implique dans la formation. Il est responsable de son projet qu'il porte. Il est considéré comme **adulte responsable** de ses actes.

LE FORMATEUR :

C'est un **professionnel de santé diplômé cadre de santé** (ou en cours de projet professionnel) **chargé d'accompagner l'étudiant tout au long de son parcours de formation :**

- il est garant de la mise en œuvre des enseignements en s'appuyant sur les textes réglementaires,
- il fait appel à des professionnels de terrain pour concrétiser les enseignements,
- il est au fait des évolutions du système de santé **en assurant un lien avec les professionnels de terrain,**
- il possède **des compétences et des expertises** spécifiques. Il est riche de ces propres expériences. Il est **porteur de la culture soignante,**
- il est celui qui **accompagne** l'étudiant pour le guider, lui permettre d'être autonome dans son processus de formation. Il va encourager le questionnement et aider à l'analyse réflexive pour permettre à l'étudiant de mieux comprendre, intégrer, agir et transférer,
- il s'adapte aux évolutions professionnelles par la réactualisation de ses connaissances dans le cadre de la formation continue et du DPC,
- chaque formateur est réfèrent et/ou co-réfèrent d'unités d'enseignements et de missions spécifiques (planification des stages, réfèrent d'année de formation, réfèrent de stage et réfèrent de suivi pédagogique...). Ces responsabilités font appel à des compétences en pédagogie, en ingénierie pédagogique, en organisation et en coordination. Chaque situation exige pour le formateur **une posture spécifique afin de remplir son rôle et sa mission, avec bienveillance.**

Afin de permettre une pédagogie active et actuelle, le formateur se situe dans une dynamique créative, innovante et **réflexive** (capacités d'adaptation, de réaction et d'écoute des apprenants), car les échanges avec les étudiants sont sources d'enrichissement pour les formateurs.

II-2. LES MODALITES D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION :

La formation doit permettre de préparer progressivement à l'exercice du métier d'infirmier et de développer chez l'étudiant sa **conscience professionnelle**, sa **responsabilité**, sa **pratique réflexive** lui permettant d'agir dans les situations professionnelles.

Selon la définition du répertoire des métiers de la Fonction Publique Hospitalière :

« La formation est centrée sur l'approche par compétences. La compétence c'est la maîtrise d'un savoir-faire opérationnel relatif aux activités d'une situation déterminée, requérant des

connaissances et des comportements. Elle est inséparable de l'action et ne peut être appréhendée qu'au travers de l'activité. »

LE PROCESSUS D'APPRENTISSAGE se fait selon 3 paliers :

COMPRENDRE - AGIR – TRANSFERER

Pour se faire, l'étudiant devra :

- **acquérir des connaissances pour comprendre les situations,**
- **s'expérimenter à partir de situations concrètes** (compréhension des situations, observation, analyse des situations rencontrées et analyse des erreurs),
- **conceptualiser et s'adapter à de nouvelles situations.**

Le principe de l'apprentissage en soins infirmiers est une **démarche personnelle**. La **motivation et l'implication sont des éléments essentiels**.

Les modalités pédagogiques de la formation vont permettre de guider l'apprentissage des futurs professionnels en :

- les accompagnants dans la construction de leur identité professionnelle,
- mobilisant les connaissances,
- suscitant le questionnement et la curiosité,
- favorisant l'interactivité,
- favorisant le positionnement professionnel.

L'ANALYSE REFLEXIVE est au cœur de la démarche pédagogique car elle participe à l'étayage de la construction des connaissances. Elle permet aux étudiants de comprendre la liaison entre savoirs et actions, donc d'intégrer les savoirs dans une logique de construction des compétences. Les analyses de pratiques en situation de stage sont un travail d'analyse fait par l'étudiant lui permettant de poser un questionnement, d'analyser les situations à partir de ses savoirs, des observations, des échanges avec les professionnels et les sujets du soin. L'exploitation de ce travail avec l'équipe pédagogique, le tuteur de stage et l'étudiant va participer à la construction professionnelle. La posture réflexive de chacun dans sa mission va permettre à l'étudiant d'être dans le schéma : « je comprends, j'agis, je transfère » et donc d'être dans une situation apprenante. Ces analyses vont contribuer au long de la formation à la transférabilité des savoirs à d'autres situations de soins.

II-2-1. LES MODALITES PEDAGOGIQUES :

La formation se déroule en 3 ans⁴. L'organisation pédagogique permet la **progression dans les apprentissages, la posture professionnelle et l'acquisition de compétences. L'équipe pédagogique a le souci de proposer des enseignements en lien avec la réalité de notre système de santé tout en s'appuyant sur les bonnes pratiques et des connaissances.**

Les moyens pédagogiques sont diversifiés : cours magistraux, visioconférence, travaux dirigés, travaux personnels guidés, suivi pédagogique, simulation. A ce jour, de nouveaux outils, tel que l'accès aux plateformes pour l'enseignement à distance par le biais d'internet, sont utilisables. L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé sera amené à développer ces types d'outils pour actualiser et développer de nouvelles modalités d'enseignements en s'inscrivant dans la dynamique régionale et répondre à l'adaptation des modalités d'enseignement en lien avec les doctrines nationales selon le contexte sanitaire territorial.

L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé et le Centre Hospitalier de Guéret s'engagent dans le développement de la **simulation en santé**. En effet selon le rapport de mission HAS de 2012 «Etat de l'art en matière de simulation dans le domaine de la santé», il est mis en évidence l'intérêt de la simulation dans le domaine des pratiques, la gestion des risques et l'évaluation. La simulation permet de réaliser, de s'exercer à des situations cliniques diverses amenant l'étudiant à être acteur, observateur et critique de sa propre pratique. La simulation permet d'augmenter l'opportunité d'expérimenter le travail en pluridisciplinarité. .

C'est également l'apprentissage vers la capacité future du professionnel à analyser à sa propre pratique dans des situations d'évènements indésirables lors de son exercice professionnel.

Le **SUIVI PEDAGOGIQUE** est un des **supports essentiels** de la formation : il permet un parcours individualisé et personnalisé, c'est-à-dire adapté au projet de l'étudiant, à son niveau d'apprentissage. Ce parcours tient compte de la progression de chaque étudiant dans sa manière d'acquérir les compétences au regard du portfolio et des évaluations des différents domaines d'enseignement.

Le suivi pédagogique est une méthode pédagogique **interactive**, dans un cadre défini et obligatoire lui donnant les moyens :

- d'affirmer son engagement dans sa formation,

⁴ Référentiel : recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession. Référence 531200 Berger Levrault mise à jour le 10/07/2020

- de repérer son processus d'apprentissage,
- de s'auto évaluer,
- d'apprécier les compétences acquises au cours de la formation en alternance,
- d'évoluer dans l'élaboration de son projet professionnel.

Le suivi pédagogique est réalisé sur les 3 ans par un cadre de santé formateur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, référent d'un groupe d'étudiants.

Il peut être réalisé en groupe restreint ou individuellement. Il est obligatoire. Il est programmé et apparaît sur l'emploi du temps. Il peut être planifié à la demande de(s) l'étudiant(s) ou du formateur.

Une rencontre avec le formateur référent du suivi pédagogique a lieu :

- avant chaque départ en stage,
- au retour de chaque stage,
- à la fin de chaque semestre,
- selon le parcours de l'étudiant et des éventuelles difficultés

rencontrées.

Chaque rencontre donne lieu à un écrit, intégré dans le dossier «suivi pédagogique».

Un contrat pédagogique personnalisé peut être mis en place pour accompagner certains étudiants, notamment lors de redoublement.



FOCUS SUR DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

L'organisation des enseignements et la pédagogie associée s'appuient sur le référentiel de formation relatif aux textes de la formation préparant au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession. L'équipe pédagogique construit des modalités pédagogiques tout en restant dans le cadre référencé, créant ainsi les conditions favorables à l'apprentissage et à la connaissance.

La 1^{ère} année : semestres 1 et 2

Elle permet la découverte du métier, du système de santé, des interactions Professionnelles, des valeurs, des droits et des devoirs.

UE 2.10.S1 - INFECTIOLOGIE HYGIENE

Objectifs :

- Identifier les règles d'hygiène utilisées dans les établissements de soins et en argumenter l'usage.
- Réaliser un traitement des mains par friction hydro-alcoolique en respectant les règles de bonnes pratiques.

Déroulement :

Travaux pratiques en quart de promotion : traitement des mains par friction hydro-alcoolique, utilisation du *caisson pédagogique* qui permet à chaque étudiant d'évaluer par lui-même l'efficacité de sa pratique.

Formation « Habillage-Déshabillage » dans le cadre de la pandémie liée au COVID19.

UE 5.1.S1 - ACCOMPAGNEMENT DANS LA REALISATION DES SOINS QUOTIDIENS

Les formateurs dans le cadre de TD font réfléchir les étudiants sur les valeurs soignantes au profit de l'accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.

Objectifs du TD :

- Mobiliser les savoirs de l'UE 4.1.S1 sur les principes de base et valeurs des soins infirmiers.
- Permettre aux étudiants une appropriation des valeurs et qualités retenues par l'équipe pédagogique, dans le cadre conceptuel de la formation à l'IFSI de Guéret, en lien avec différentes philosophies de soins étudiées lors de l'unité 4.1.S1 (Humanitude, Planetree, Walter Hesbeen).
- Développer la créativité des étudiants.

Consignes :

- A partir des valeurs et qualités du cadre conceptuel de la formation à l'IFSI de Guéret, du projet pédagogique de l'IFSI remis en début de formation, identifier selon vous celles qui sont sollicitées pour l'accompagnement de la personne dans ses soins quotidiens.
- Proposer **votre conception** de chaque valeur ou qualité.
- Expliquer en quoi il est nécessaire de développer ces valeurs et qualités au profit de l'accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.
- Proposer une illustration (citation, proverbe, image...) pour chacune d'elles.
- Créer un support de présentation de votre travail en faisant preuve de créativité.
- Vous avez la possibilité de rajouter d'autres valeurs et qualités. La présentation devra permettre d'identifier les qualités et valeurs qui sont issues du projet pédagogique et celles que vous souhaitez rajouter.

Déroulement :

- Travail en 1/3 de promotion : 4 heures
- Présentation du travail de chaque groupe en présence de professionnels intervenant sur la philosophie de soins PLANETREE et sur la philosophie de soins de Walter HESBEEN.

UE 2.3.S2 - SANTE, MALADIE, HANDICAP, ACCIDENT DE LA VIE

Au terme des enseignements de cette unité d'enseignement, une journée « Handicap » est organisée autour d'ateliers abordant différents types de handicaps.

Objectifs :

- Permettre aux étudiants de partager le quotidien d'une personne en situation de handicap.
- Sensibiliser aux difficultés liées à l'utilisation des dispositifs spécifiques
- Présenter les troubles et difficultés rencontrés par une personne atteinte de handicap mental, faire prendre conscience que des solutions existent pour permettre aux personnes handicapées mentales d'être mieux intégrées dans la société.

Description :

- Atelier sur le Handicap Physique
- Atelier Handicap Mental
- Atelier Centre de recherche Autistique
- Cours magistraux en grande promotion et travaux dirigés en groupe

La 2^{ème} année : semestres 3 et 4

Elle permet une amorce de professionnalisation et de responsabilisation et facilite le positionnement et l'acquisition des activités professionnelles principales dans l'offre de soins.

UE 4.2.S3 - SOINS RELATIONNELS

Objectifs :

Développer les capacités des étudiants à analyser une situation relationnelle et à conduire un entretien d'aide.

Modalités pédagogiques :

- La méthode pédagogique utilisée est la simulation en santé, à partir de scénarii évoquant des situations de soins problématiques.

- Ces scénarii en présentiel sont cogérés par un psychologue et un formateur de l'IFSI.

- Ce temps de formation fait prendre conscience de l'importance du cadre et de la place de la réflexion éthique dans l'utilisation de la simulation en santé. Cette exigence impose une posture pour les étudiants et les formateurs en adéquation avec les valeurs du prendre soin et de ce fait contribue au développement de la compétence relationnelle.

Déroulement :

Organisation des TD :

- 1/3 de promotion divisé en 2 groupes,
- exploitation de 2 scénarii/2 H,
- 8 séances de 2 heures,
- les étudiants changent de binôme de formateurs à chaque séance.

UE 4.4.S4 - THERAPEUTIQUE ET CONTRIBUTION AU DIAGNOSTIC MEDICAL

Dans le cadre de cette unité d'enseignement, un partenariat est mis en place avec l'Etablissement Français du Sang (EFS) de GUERET. Ce partenariat a 2 objectifs :

- Faire découvrir aux étudiants en Soins Infirmiers de 2^{ème} année l'organisation d'un EFS afin de connaître le fonctionnement, l'importance de la traçabilité et le conditionnement des produits sanguins.
- Organiser une journée «Don de sang» afin que, sur la base du volontariat, certains étudiants réalisent un 1^{er} don.

UE 4.6.S4 ET UE 5.4.S4 - SOINS EDUCATIFS ET PREVENTIFS ; FORMATION DES PROFESSIONNELS

Ces 2 unités d'enseignement ont pour thème commun la promotion de la santé et la prévention. Ces unités permettent de valoriser le rôle éducatif et préventif de la profession d'infirmière.

Il s'agit d'élaborer une démarche de promotion de la santé (éducation à la santé, éducation thérapeutique du patient) en interdisciplinarité par la mise en œuvre de projets d'éducation.

Objectifs :

- Faire expérimenter aux étudiants ce volet préventif et éducatif en réalisant des projets d'éducation.
- Travailler auprès de populations diverses : enfants, adolescents, personnes présentant un Handicap, personnes âgées,...
- Ouvrir l'IFSI sur des structures partenaires et le réseau de santé.

SERVICE SANITAIRE POUR LES ETUDIANTS EN SANTE

Selon l'article D-4071-1DU Code de la Santé Publique (Décret. no 2018-472 du 12 juin 2018, art. 1er), « le service sanitaire contribue à la promotion de la santé, notamment à la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie. Il répond aux enjeux de santé publique de promotion des comportements «et environnements» favorables à la santé et contribue à la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé. Il permet la formation des futurs professionnels de santé et renforce leur sensibilisation à ces enjeux en assurant leur

maîtrise des connaissances et compétences nécessaires.

Le service sanitaire est organisé au sein de chaque formation sous la forme d'une ou de plusieurs unités d'enseignement composées de temps de formation théorique et pratique et donne lieu à validation et à attribution de crédits européens dans des conditions fixées par arrêté des ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur.

L'Institut de formation collabore avec l'ensemble des composantes soignantes de l'université de Limoges pour la réalisation de ce service sanitaire en interdisciplinarité.

La 3^{ème} année : semestres 5 et 6

Elle permet le renforcement de la responsabilisation, l'engagement professionnel, le positionnement dans le projet professionnel de l'étudiant et son intégration dans le système de santé.

UE 3.4.S4 ET UE 3.4.S6 - INITIATION A LA DEMARCHE DE RECHERCHE ET **UE 5.6.S6 - ANALYSE DE LA QUALITE ET TRAITEMENT DE DONNEES** **SCIENTIFIQUES ET PROFESSIONNELLES**

Objectifs :

Pour les étudiants :

Les finalités de l'UE 3.4.S4 sont de former un futur infirmier capable de retrouver seul des éléments actualisés sur la pratique professionnelle pour formuler une problématique, construire un questionnement précis, permettant l'exploration d'une question. Pour ce faire l'étudiant :

- «...doit comprendre les buts de la recherche, les démarches utilisées et doit être capable de lire et d'utiliser des résultats de recherche...»,
- «...concevoir une démarche plus structurée lors de son travail de mémoire centré sur l'étude d'une question professionnelle... ».

Les finalités de l'UE 5.6.S6 sont de permettre à l'étudiant, futur professionnel, d'analyser une question relevant des soins, de l'explorer en regard de ressources documentaires et scientifiques, d'utiliser des données probantes, tout ceci en vue de réaliser une étude critique permettant de formuler une ou des hypothèses avec pour objectif de proposer une poursuite de l'exploration en rédigeant un protocole d'enquête.

Pour l'institut :

Contribuer à une cohérence de fonctionnement des instituts de la région limousin, d'harmoniser les principes d'apprentissage et de réfléchir à la validation et au niveau attendu, tout en gardant un principe d'autonomie dans le choix des intervenants.

Modalités :

Pour les étudiants :

Dès le semestre 1, les étudiants sont accompagnés dans la recherche de bibliographie et sont initiés à toutes les méthodologies de recherche en sciences infirmières dans toutes les unités d'enseignement ; des articles scientifiques seront intégrés dans les cours magistraux, les TD et les évaluations ; des données probantes sont mobilisées lors des enseignements.

Pour l'institut :

Du 19 mai 2016 au 17 mai 2017, le groupe de travail constitué de 2 directeurs d'IFSI et 8 formateurs référents de ces unités d'enseignement s'est réuni 6 fois afin d'élaborer un glossaire permettant de mettre le même sens sur les termes employés ; des grilles d'évaluation pour les unités d'enseignement 3.4.S4 - S6 (initiation à la démarche de recherche) et 5.6.S6 (analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles) pour avoir un socle commun ; le rôle du guidant (directeur de mémoire) et les attendus de l'accompagnement. L'aboutissement de ce travail est la mise en test en juin 2017, après validation, des grilles d'évaluation du 3.4.S6 et du 5.6.S6.

La répercussion de ce travail au niveau de la formation est donc une formation par la recherche avec une recension bibliographique avec référencement et analyse critique, quelle que soit l'unité d'enseignement abordée.

De nouvelles modalités ont été définies depuis septembre 2021 avec une uniformisation des enseignements et des modalités de réalisation du Travail d'Initiation à la Recherche à l'échelle des 28 IFSI de la Région Nouvelle-Aquitaine.



II-2-2. L'ALTERNANCE :

La formation est une **dynamique** d'apprentissage qui passe par l'enseignement en Institut et en stage.

L'alternance permet l'intégration progressive des compétences à partir des situations d'apprentissage du terrain.

Le programme de formation met en place une alternance entre l'acquisition des savoirs et les pratiques. Ce dispositif de formation est basé sur le **partenariat entre l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé, les terrains de stages et l'étudiant**. Chaque mise en stage fait l'objet d'une convention entre l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé, le terrain de stage et l'étudiant.

Les formateurs et les partenaires de stages sont en coresponsabilité dans l'offre de formation. Ce sont des **personnes ressources**, garantes des moyens mis à la disposition de l'étudiant dans le parcours individualisé. **Ces liens nécessitent des échanges et l'instauration d'un dialogue entre les stages et l'Institut pour l'accompagnement des étudiants.**

II-2-3. LE PARCOURS DE STAGE :

Le stage est un lieu d'expérimentation, un lieu d'apprentissage qui permet l'articulation des savoirs théoriques et pratiques et l'élaboration des raisonnements cliniques. L'étudiant y acquiert des compétences qui sont évaluées par les professionnels de santé. Il y construit en partie **son identité professionnelle**.

Le stage est pour l'étudiant l'occasion :

- de découvrir les caractéristiques réelles du métier et de s'y confronter, c'est le cœur de l'alternance intégrative de la formation et de **la professionnalisation**,
- d'acquérir des connaissances, de faire les liens entre théorie et pratique,

- d'acquérir une posture réflexive en questionnant la pratique en stage et/ou à l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé avec des allers/retours entre les 2 lieux d'apprentissage,
- d'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles,
- de mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences,
- de prendre des initiatives et des responsabilités progressivement,
- de confronter ses pratiques à celles des professionnels et de les questionner,
- de reconnaître ses émotions et de les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose,
- de centrer son écoute sur la personne soignée et de prodiguer des soins sécuritaires et de qualité,
- de mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences,
- de construire son **identité professionnelle**.

L'ORGANISATION DES STAGES :

Les stages sont effectués prioritairement sur l'ensemble du territoire Creusois et sur les départements limitrophes. Des demandes spécifiques de stage peuvent être accordées dans le cadre du futur projet professionnel. Une étude conjointe entre direction de l'Institut, le cadre formateur responsable des stages et la direction du lieu de stage permet de définir la convention de stage et de définir les objectifs pédagogiques en concertation.

La diversité des stages doit permettre à l'étudiant de rencontrer les situations emblématiques principales. Pour cela, les stages sont organisés dans 4 typologies de soins :

- soins de courte durée
- soins de suites, de réadaptions et soins de longue durée
- soins en santé mentale
- soins individuels et collectifs en lieux de vie

LES RESPONSABLES DE L'ENCADREMENT :

Chaque étudiant est placé sous la responsabilité :

- d'un **maître de stage** : il a une fonction organisationnelle et institutionnelle,
- d'un **tuteur de stage** : il est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant, il a une fonction pédagogique. Il fait le lien avec les autres professionnels de proximité qui participent à l'encadrement de l'étudiant. Il s'appuie sur un outil le **portfolio**, pour réaliser le bilan d'acquisition des compétences, favoriser l'apprentissage, rendre visible la progression de l'étudiant et ses acquisitions,
- des **professionnels de proximité** : ils assurent l'accompagnement de proximité au quotidien de l'étudiant. Cet accompagnement est important pour permettre à l'étudiant la réalisation des différentes activités de soins. Celui-ci sera progressif, encouragé et évalué pour permettre à l'étudiant de progresser,
- d'un **formateur référent de stage** : il assure le lien entre le terrain de stage, l'étudiant et l'Institut de Formation en Soins Infirmiers. Il rencontre l'étudiant et le tuteur de stage afin de faire un point sur les acquis, les difficultés et les compétences acquises en situation de travail en stage. Ce temps d'échange est favorable à la pratique réflexive.

UN OUTIL SUPPORT D'APPRENTISSAGE POUR L'ETUDIANT : LE PORTFOLIO

Il permet à l'étudiant de suivre son évolution dans l'acquisition des compétences et de communiquer avec les professionnels formateurs et tuteurs de stage. Il est sous la responsabilité de l'étudiant. Il est le lien entre l'étudiant, les professionnels et les formateurs (référent du suivi pédagogique, responsable de stage) pour analyser, réaliser un bilan, valider des acquis et proposer des améliorations. Il aide l'étudiant à s'autoévaluer.

LES PISTES DE PROGRESSION :

Les réorganisations et réformes hospitalières nous engagent à redéfinir les modalités de mises en stage, notamment par la construction de **parcours qualifiants** en partenariat avec les établissements. Il s'agira également de poursuivre la **formation et l'accompagnement des tuteurs de stage** par des **liens renforcés entre l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé et les terrains de stages et identifier de nouveaux lieux de stages.**

II-2-4. L'EVALUATION :

Les pratiques de l'évaluation sont incontournables pour s'assurer de l'acquisition des savoirs, des compétences et du savoir être professionnel en Institut et en stages. Toute situation est objet d'évaluation et utile à la construction professionnelle de l'étudiant.

Les modalités de l'évaluation relèvent de 2 champs :

- pouvoir répondre à la norme réglementaire qui définit des modalités d'évaluations normatives afin d'attribuer les crédits européens,
- des évaluations formatives permettant d'apprécier les progrès, l'évolution de l'étudiant, ces capacités d'auto-questionnement, de compréhension.

Le Diplôme d'Etat d'Infirmier s'obtient par l'obtention de 180 crédits européens :

- enseignement théorique en Institut de Formation en Soins Infirmiers = 120 crédits,
- formation clinique = 60 crédits.

Les crédits de formation sont attribués par la Commission d'Attribution des Crédits (CAC).

II-3. LES INDICATEURS D’EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE :

Afin de répondre aux exigences de la démarche qualité, l’Institut de Formation aux Métiers de la Santé du Centre Hospitalier de Guéret a mis en œuvre les indicateurs suivants:

- Taux de réussite au Diplôme d’Etat
- Taux de réussite des Unités de Formation
- Taux d’abandon et d’interruption en cours de formation
- Taux de satisfaction des étudiants concernant l’IFSI
- Taux de satisfaction des étudiants concernant les lieux de stages
- Taux d’employabilité des étudiants (évaluation à la sortie de formation).

II-4. LES AXES DE PROGRES : OBJECTIFS ET PLAN D' ACTIONS

	OBJECTIFS	ACTIONS	DELAIS
1	Développer la simulation en santé comme outil pédagogique	Elaborer des scénarios de simulation en lien avec les unités d'enseignement (soins relationnels, pharmacie, gestion des risques)	2022/2023
2	Poursuivre une politique partagée sur les stages avec le Centre Hospitalier de Guéret et les autres établissements du GHT	Organiser une réunion annuelle avec les maîtres et tuteurs de stage afin de renforcer le lien entre l'IFSI et les terrains de stage	chaque année
		Poursuivre la proposition de formation des tuteurs	3 sessions par an (catalogue de formation continue de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé)
		Actualiser l'agrément des stages	2023
		Identifier et organiser des parcours qualifiants de stage	2023
3	Utilisation du nouveau logiciel Win IFSI (BL scolarité et BL planification) et Plateforme Numérique	Selon les recrutements récents et à venir, formation par les pairs.	Au fur et à mesure
4	Mener une réflexion avec l'équipe pédagogique sur les postures différenciées du formateur afin de faciliter la relation et la communication avec les étudiants et entre formateurs	Identifier les qualités et les compétences en fonction des postures (réfèrent de promo, réfèrent UE, réfèrent de stage, réfèrent de suivi pédagogique)	A partir de septembre 2022

5	Développer chez le futur professionnel des comportements éco-responsables	Sensibilisation à la démarche développement durable Formaliser des enseignements en lien avec la démarche Eco-responsable	2023
6	Apporter aux formateurs les qualifications utiles dans la perspective des rapprochements annoncés avec l'université	Plan de formation des agents de l'Institut Favoriser les DU, Master	Chaque année
7	Contribuer à la co-construction de cours universitarisés dans le cadre de l'universitarisation des formations paramédicales	Participation à l'élaboration des maquettes universitaires en intégrant les groupes de travail régionaux comme référent IFSI	2022
8	Développer l'inter professionnalité IDE/AS	Dans le cadre des enseignements soins palliatifs et de la fin de vie, mobiliser les ESI de 3 ^{ème} année et les élèves AS sur des analyses de situations et des propositions de prises en soins. Amener les apprenants à réfléchir ensemble afin de développer une culture palliative partagée.	2023

CONCLUSION

Le projet pédagogique des étudiants infirmiers de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé du Centre Hospitalier de Guéret est un outil de référence pour tous les partenaires de la formation. Evolutif et dynamique, il est amené à être réactualisé annuellement.

Il est aussi un instrument d'harmonisation des pratiques pédagogiques, document de référence et outil fédérateur de l'équipe pédagogique dans le cadre d'une politique de formation partagée. Il met en évidence des objectifs et les choix qui vont alimenter l'ensemble de la formation.

Le travail en partenariat avec tous les acteurs de la formation est le socle incontournable à la mise en œuvre du projet pédagogique dont la garantie est d'**accompagner** le futur professionnel dans un parcours de formation individualisé dans un contrat alliant confiance, partage et communication.

BIBLIOGRAPHIE

Livres et Rapports

COUDRAY M.-A. et GAY C. (2009), *Le défi des compétences. Comprendre et mettre en œuvre la réforme des études infirmières*, Issy-les-Moulineaux, Elsevier Masson, 191 p.

PHANEUF M. (Janvier 2010), *L'Intégration des TIC, pour enseigner différemment et apprendre autrement*, [s.l.] [s.n.].

VALERY P., (1957), *Œuvres - Mélange*, Bibliothèque de la pléiade, Gallimard, 322 p.

Rapport N° 227-B juillet 2010 ORS du Limousin « aide à l'identification des besoins de santé en région limousin et dans ses territoires. »

Textes réglementaires

Arrêté du 31 juillet 2009, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.

Annexes à l'arrêté du 31 juillet 2009 : référentiel d'activités, référentiel de compétences, référentiel de formation.

Arrêté du 2 août 2011 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009.

Instruction n° DGOS/PF2/2013/383 du 19 novembre 2013 relative au développement de la simulation en santé.

Arrêté du 26/09/2014 (article 5) modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.

Décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique;

